



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carte du combattant

Question écrite n° 13938

Texte de la question

M. Claude Gatignol attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les conditions d'attribution de la carte du combattant au titre de la guerre d'Algérie. En effet, les différences de traitement entre les appelés du contingent, pour lesquels la présence de douze mois en AFN est exigée ; les rappelés, qui doivent justifier de quatre mois de présence en AFN, de même que les fonctionnaires de police et les membres de compagnies républicaines de sécurité sont à la fois source de complexité et d'incompréhensions au sein du monde combattant. Par mesure d'équité, une harmonisation des critères d'attribution de la carte du combattant s'avère aujourd'hui nécessaire et, lors du débat budgétaire pour 2003, le secrétaire d'Etat s'était déclaré favorable à une réflexion en ce sens. Il lui demande donc de lui préciser quel est l'avancement de cette réflexion et quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants est pleinement conscient de ce que la question des conditions d'attribution de la carte du combattant figure au nombre des attentes prioritaires du monde combattant. Comme il l'a précisé au cours des débats budgétaires de novembre 2002, cette question, qui doit être traitée dans un cadre global, justifie une harmonisation par souci d'équité. Dans cette perspective, il est actuellement procédé à l'étude des mesures susceptibles d'intervenir à ce titre. Les associations représentatives des anciens combattants et les parlementaires seront associés à ces travaux.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13938

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1707

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4245